



## Démission d'un CDI pour intérim ou CDD

Par **Aurore13009**, le **10/09/2011** à **13:23**

Bonjour,

Je travaille depuis un peu plus de 2 ans dans une étude d'huissiers.

Je souhaite démissionner sachant que mes conditions de travail ne vont pas du tout, j'ai une surcharge de travail mais surtout, une surcharge de poids (j'ai de gros soucis de dos, et je dois porter énormément de courriers et dossiers en tout genre tous les jours).

Je leur ai demandé à plusieurs reprises de trouver une solution, mais ils refusent de modifier quoi que se soit.

Si je démissionne et trouve un autre emploi en CDD ou intérim, aurais je le droit ensuite au assedic ? Y a-t-il un temps de mission ou CDD minimum pour y avoir droit ?

Vous remerciant par avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **10/09/2011** à **16:28**

Bonjour,

Après une démission, vous devez travailler au moins 91 jours ou 455 h, en une ou plusieurs fois, sans être à l'initiative de la rupture pour ouvrir des droits à indemnisation par Pôle Emploi...

Par **Domil**, le **10/09/2011** à **16:30**

Vous pouvez aussi vous rapprocher de la médecine du travail